



Société 4M HOLDING

Société à Responsabilité Limitée

au Capital de 30 000 €

Siège Social : VERRIERES LE BUISSON (91370)

3 avenue Alfred Carteron

Immatriculée au RCS de EVRY : 751 489 048

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 4M HOLDING, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS ILE DE FRANCE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
R.C.S. PARIS B 572 078 491 – SIRET 572 078 491 00048
215, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS
TÉL. 01.45.62.00.51 EMAIL SOCIETE@MBMCONSEIL.COM

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 19 février 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Paris, le 17 avril 2025

Bruno FOURRIER

Commissaire à la transformation